

Compte-Rendu ATELIER-PROJET DECI N° 1 – 23 juillet 2020 18h.

Présents : Stéphane Ginevra, Jean-Paul Carlier, Romain Poyet, et 3 habitants de la commune.

Stéphane Ginevra ouvre l'atelier en faisant un point sur l'objectif de l'atelier-projet et des obligations en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie, notamment que toutes les habitations soient couvertes par un dispositif de réserve d'eau disponible, à proximité (200m) et utilisable par les pompiers en cas d'intervention.

L'atelier-projet débute par l'état des lieux de l'existant en matière de réserves d'eau en fonction des secteurs et quartiers. Le document utilisé a été réalisé et fourni par le SDIS (vues aériennes des secteurs, dispositifs et périmètres depuis les dispositifs).

Il ressort de cet état des lieux, les situations suivantes quartier par quartier :

LE VILLAGE :

- 160 route du Pont de Veyrières , limite de distance avec une borne incendie du village
- 700 Route de Vals, hors distance d'un dispositif. Voir si les réservoirs d'eau du village pourraient être utilisés par les pompiers. Un réservoir privé sera peut-être construit.

LE MOULINAGE :

Borne présente mais débit nul actuellement.

Zone couverte par la borne située au 1175 route du Pont de Veyrières et par celle de Meyras (en face du pont).

S. Ginevra préférerait que la borne du moulinage fonctionne. Faire les recherches en ce sens.

VEYRIERES :

Les maisons suivantes sont hors distances d'un dispositif :

- 1205 chemin de Veyrières
- 1295 chemin de Veyrières
- 1299 chemin de Veyrières
- 1297 chemin de Veyrières

Mais il y a des projets de piscine au 990 et au 1950 chemin de Veyrières. Des conventions pourraient être passées.

Il sera nécessaire de voir la possibilité d'installation d'une bache vers le 1940 chemin de Veyrières.

LE GRAND BOIS :

- 490 chemin du Grand Bois, hors distance d'un dispositif mais projet d'un réservoir privé de 50/60m³

LE BOSCH :

- Les deux maisons du Bosch pourraient être couvertes par la piscine (sous réserve de remplissage) de l'un des propriétaires.

CHAPELET :

Les 1380 et 1225 chemin de Sainte-Marguerite sont hors distance d'un dispositif.
La situation est problématique et doit être étudiée.

LA GONTHIER :

Rien à signaler.

BARRICAUD :

Une piscine se trouve au 2400 chemin de Sainte-Marguerite et pourrait couvrir tout le hameau de Barricaud

RIEU :

Il faut vérifier l'existence d'une réserve d'eau au 200 chemin du Rieu.

AUBIGNAS :

Le projet d'installation d'une bâche est à prévoir.
Il faudrait vérifier la présence d'une réserve d'eau au 502 chemin des Champs d'Aubignas pour la Combe.

RABEYRIE :

Le projet d'installation d'une bâche est à prévoir.

COMBOUILLAUD

Aucun dispositif présent.

LE RANCHET :

1760 route de Vals. Situation à vérifier.

LES VIGNES :

Le 930 chemin des Vignes est hors distance d'un dispositif.
L'installation d'une bâche ou d'un réservoir est à prévoir.

VERS ARLIX :

Conventions à passer avec les propriétaires des deux piscines , une au Serre, l'autre à l'entrée d'Arlix

ARLIX et LA VAYSSE

L'aménagement d'une grange en habitation au bas de LA VAYSSE ne sera autorisée qu'avec la protection incendie adéquate, une bâche est envisagée qui participera à la sécurisation de tout le hameau d'ARLIX.

LE FEZ NORD :

Rien à signaler, hormis « les Cités » pour lesquelles il faudrait passer une convention avec les propriétaires de la piscine du 90 Allée de l'Ozière .

FEZ SUD :

Rien à signaler en dehors des maisons du chemin du Mas neuf qui sont proches de la limite de distance avec un dispositif.

A la suite de l'état des lieux, les élus du conseil municipal en charge du dossier de la DECI proposent d'effectuer un travail de recherche d'informations sur les éventuelles subventions pour l'implantation de dispositifs incendie tant au niveau de la commune que pour les particuliers.

La mise en place d'une visite de contrôle du fonctionnement des dispositifs existants (bornes) sera programmée prochainement avec les services de la commune de Pont de Labeaume qui possède le matériel nécessaire.

Cette première réunion de l'Atelier-projet se termine à 20h.